

n° 3 / Juin 2002

### *Le mot du Maire*

*Voter est un devoir qui préserve notre liberté.*

*Les 21 avril et 5 mai, les français ont élu leur Président de la République dans des conditions peu communes.*

*Je suis fier de voir que le taux de participation des Buzignarguois est supérieur à la moyenne nationale, puisqu'il se situe à 82,40% au 1er tour et 85,2% au 2° tour.*

*Ceci démontre que notre communauté dans son ensemble a compris l'enjeu majeur du vote électoral.*

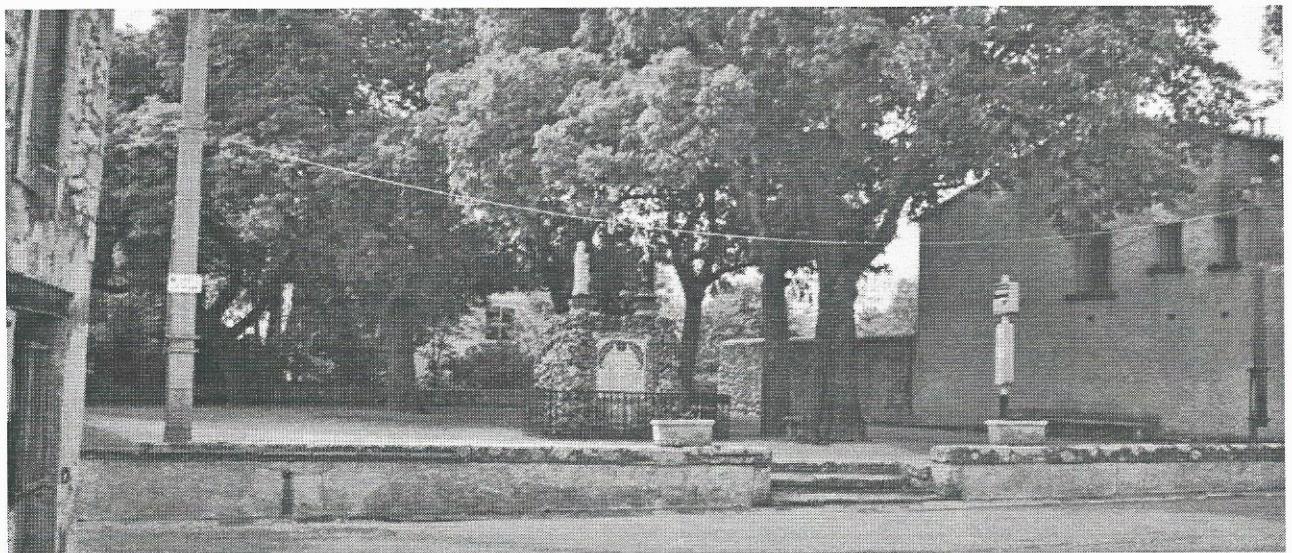
*Les 9 et 16 juin, les français désigneront leur 577 députés et les Buzignarguois le leur.*

*Par delà les clivages politiques, ces échéances revêtent un caractère exceptionnel.*

*C'est pourquoi, je vous encourage toutes et tous à retourner aux urnes prochainement.*

*Le Maire*

*Agnès ROUVIERE-ESPOSITO*



# FINANCES

## Fixation des nouveaux taux d'imposition 2002

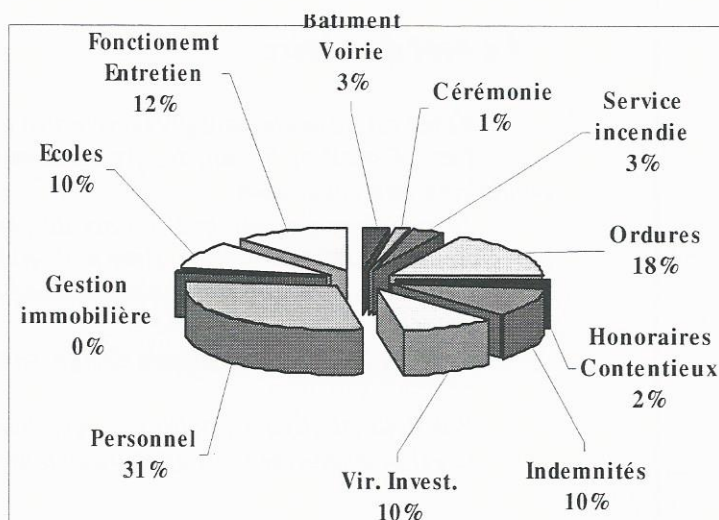
Afin de poursuivre la politique d'augmentation déjà engagée l'année dernière, et dans un souci de se rapprocher de la moyenne départementale, le Conseil municipal a voté les taux suivants :

	2000	2001	2002	Taux moyen Départemental
Taxe Habitation	7,02	7,46	7,99	16,06
Foncier Bâti	8,19	8,71	8,71	23,54
Foncier Non Bâti	36,20	36,20	36,99	70,09
Taxe Professionnelle	5,67	5,97	6,21	

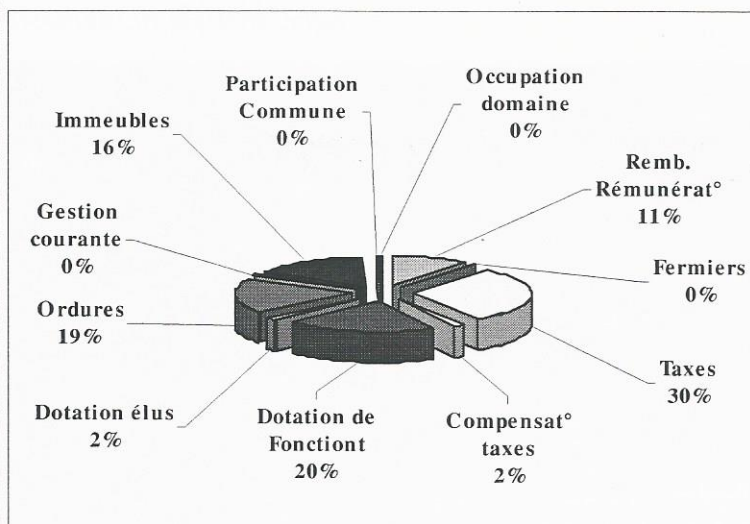
## Budget Primitif 2002 : Fonctionnement

### Dépenses

Personnel	32 734 €
Fonctionnement - Entretien	13 617 €
Écoles	11 221 €
Gestion immobilière	535 €
Bâtiments et voirie	3 100 €
Cérémonie	1 520 €
Service incendie	3 755 €
(avance) Ordures	18 617 €
Honoraires - Contentieux	2 500 €
Indemnités	11 553 €
Virement à l'investissement	10 970 €



### Recettes



Remb. rémunération	11 663 €
Taxes	33 154 €
Compensation taxes	1 739 €
Dotations de fonctionnement	22 189 €
Dotations élus	2 080 €
(remboursement) Ordures	20 494 €
Immeubles	17 564 €
Gestion courante	250 €
Fermiers	283 €
Participation Commune	497 €
Occupation domaine	209 €

# AFFAIRES SCOLAIRES

## Inscriptions à la Maternelle inter-communale

Les inscriptions des enfants nés en 1999, auront lieu le **lundi 17 juin 2002 de 16h30 à 17h30** auprès de Madame BARNIER dans sa classe de Galargues.

Se munir des pièces suivantes :

- photocopie du livret de famille
- certificat des vaccinations (ou photocopie du Carnet de santé)
- justificatif du domicile (photocopie facture EDF...)
- certificat de radiation (s'il y a lieu)

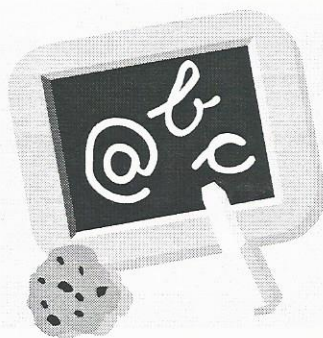


## Fréquentation de la Cantine

Depuis son ouverture en janvier 2002, la fréquentation des élèves à la cantine se situe dans une fourchette journalière allant de 18 à 23 enfants .

## Garderie

Pour mieux répondre aux attentes des familles et afin d'évaluer la nécessité d'une ouverture le matin, un questionnaire a été distribué aux parents. Il est rappelé qu'il doit être déposé à la Mairie de Galargues *avant le 24 juin 2002*.



$$2 \times 1 = 2 \quad 2 \times 4 = 4 \quad 2 \times \dots = ? \dots$$

Après de nombreuses années consacrées à nos chères têtes blondes de Buzignargues et Galargues, **Madame BARNIER** nous quitte.

Nous tenons à la remercier pour toutes les générations qu'elle a formé avec patience et dévouement.

*Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.*

# PATRIMOINE

## Recrutement d'un Agent du Patrimoine communal

Les mairies de Saint Hilaire de Beauvoir et de Buzignargues ont procédé au recrutement d'un agent du patrimoine communal. A l'issue des entretiens, les maires ont retenu la candidature de **Julien CUTILLAS**, dont la formation, nous a semblé le mieux correspondre au poste proposé.

En effet, Julien est titulaire d'un CAP « Espaces Verts ».

Ce dernier est en poste depuis le 15 avril 02, son temps de travail est réparti en demi poste sur les communes concernées.

*Nous souhaitons la bienvenue à Julien!*

Détail des subventions et coût d'un emploi jeune pour la collectivité (en euros pour une année)

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Rémunérations	16 874	Aide Etat	15 550
		Participation	
		St Hilaire	662
		Buzignargues	662

## Déclaration d'utilité Publique sur la parcelle B 186

Dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement général du village, le Conseil municipal a décidé d'acquérir le terrain attenant à la salle polyvalente propriété de M. Bernard BEAUQUIER.

L'achat de ce terrain permettra la réalisation du projet suivant :

- \* la création d'un accès aux parties techniques de la salle (création d'une voie permettant aux véhicules d'achalandage d'accéder aux cuisines et locaux divers).
- \* retrouver l'utilisation des issues de secours
- \* un aménagement esthétique avec pavage autour des accès immédiats de la salle
- \* la création de 16 places de parking
- \* l'aménagement d'une aire récréative
- \* la réhabilitation de l'ancienne éolienne, patrimoine historique de la commune

Dans la mesure ou la recherche d'une solution amiable avec M. BEAUQUIER n'a pas abouti, le conseil municipal en date du 21 février 02 a décidé de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) sur la parcelle en question.

En amont de cette DUP, l'opération envisagée est soumise à enquête. Cette enquête préalable, qui est ouverte et organisée par le préfet, a pour but d'informer les administrés et de recueillir leurs observations sur l'utilité publique de l'opération.

Huit jours au moins avant le début de l'enquête le Préfet et Madame le Maire feront publier un avis dans la presse afin d'informer le public sur le déroulement de cette dernière.

C'est dans ce but qu'un commissaire enquêteur nommé par le Préfet effectuera deux permanences en Mairie les :

**\* Vendredi 7 juin 02 de 9h à 12h**

**\* Mardi 25 juin 02 de 14h à 17h**

En dehors des permanences vous pouvez, aux heures d'ouverture du secrétariat, venir consulter le dossier.

Il est en effet important que le plus grand nombre d'entre nous puisse être entendu.

A la suite de ces permanences, le commissaire enquêteur établira un rapport qui sera transmis à Monsieur le Préfet, puis déposé à la Mairie de Buzignargues pour être consulté.

## Constitution progressive d'un patrimoine communal

### *- Acquisition de la bâtisse B 240 pour l'Euro symbolique*

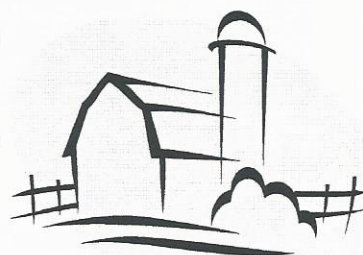
La commune possédant peu d'immeubles, il nous a paru intéressant de solliciter le Département pour l'acquisition d'une bâtisse située au centre du village.

Cet ancien bâtiment agricole, très vaste n'est plus entretenu depuis des années et a subi d'importants dégâts de toiture. Le Département a accepté de le céder à la commune pour l'Euro symbolique et s'est engagé à partager les premiers frais de réfection de toiture qui commenceront début juin.

Le Conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur un projet de réhabilitation faute de moyens.

Toutefois, ce lieu servira dans un premier temps de local de stockage pour les services techniques.

L'optique pour la municipalité reste l'enrichissement progressif du patrimoine communal.



### *- Projet d'Acquisition des parcelles A 88, A 254, B 300, B 301 et B 302*

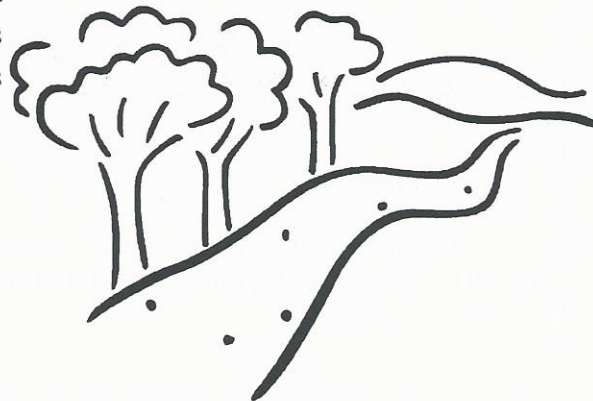
Le Conseil municipal a décidé en début de mandat de protéger et de mettre en valeur les espaces naturels sensibles; de constituer un patrimoine communal à proximité du village afin de créer des lieux de promenade en vue d'une ouverture au public.

C'est pourquoi, la commune a pour objectif d'acquérir les parcelles citées ci-dessus, en bordure du Braou.

Le projet consisterait à débroussailler les abords de la rivière, en conservant les arbres et arbustes représentant un intérêt pour la faune et la flore, tout en créant un chemin piétonnier en bordure de rivière et en réalisant une aire de pique-nique.

Ainsi, la commune a décidé d'acquérir les parcelles concernées au prix de 4 114, 70 € dans le cadre de son droit de préemption.

Le droit de préemption est le droit reconnu à une collectivité publique d'acquérir en priorité des immeubles (bâti et non bâti) mis en vente par leurs propriétaires.



# ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

## Protection de notre territoire...

La Commune de Buzignargues a mis à disposition un terrain communal afin de réaliser une plantation d'une nouvelle espèce forestière :



*le cèdre de l'Atlas.*

L'initiative de cette action revient à l'association des chasseurs de Buzignargues qui en concertation avec l'équipe enseignante de l'école primaire a, durant cette matinée, sensibilisé les jeunes générations aux notions de biodiversités.

## Déchets phytosanitaires

Nous vous rappelons que chaque agriculteur est responsable des déchets produits sur son exploitation.

*Enfouir, brûler ou stocker en dépôt sauvage des déchets est interdit.*

La mise en décharge des bidons sera interdite en juillet 2002. C'est pourquoi, il vous est demandé de ramener vos emballages vides et propres de produits phytosanitaires (25 litres maximum) à Saint Mathieu de Trévières chez TOUCHAT ou à Saint GENIES des MOURGUES à la cave coopérative :



\* *Le Mardi 25 et Jeudi 27 juin au matin*

\* *Le Mardi 1 et Jeudi 3 octobre au matin EXCLUSIVEMENT*

Pour tout renseignement sur la collecte, contacter votre distributeur ou M. TSAKONAS –  
Chambre d'Agriculture - Mas de SAPORTA à Lattes. Tél : 04.67.20.88.78 – 06.12.51.78.44

## FAITS DIVERS

### Civisme

La municipalité condamne les actions malveillantes ayant eu lieu sur la commune ces dernières semaines. (tags sur panneau d'affichage; clôture privée, inscriptions diffamatoires, etc...)

## INFOS PRATIQUES ...

### Rencontres récréatives

Nicole Foulquier continue d'animer avec succès les rencontres récréatives des mercredis après-midi puisque aujourd'hui, 7 à 8 personnes se retrouvent régulièrement pour une partie de scrabble ou de belote. Nous encourageons jeunes et moins jeunes à se joindre à ce groupe sympathique. Toute activité peut être pratiquée.

Nous vous informons que ces rencontres cesseront fin juin et reprendront à la rentrée.

**Bonnes vacances à tous!**

### Recensement Militaire

Tous les jeunes (filles et garçons) nés en Juin, Juillet, Août 1986 sont invités à venir se faire recenser en mairie **avant le 10 septembre 2002.**



### Transport Scolaires

Les dossiers d'inscription de la Sodethré pour la demande d'aide au transport scolaire sont disponibles en mairie.

**Ces dossiers doivent être rendus avant le 30 juin 2002.**

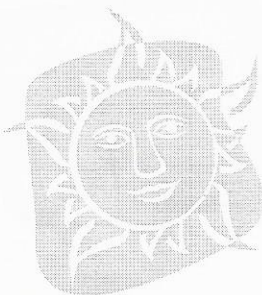
### Aide à la demi-pension des Collégiens

Le conseil général a mis en place une nouvelle aide qui consiste à participer aux frais des repas pris par les collégiens à la cantine. Elle remplace l'allocation de scolarité, dispositif qui au fil du temps a perdu de son intérêt.

La participation aux frais de cantine de 0,50 à 1 € par repas varie en fonction des revenus. Elle sera versée aux établissements qui la déduiront de la participation des familles.

Ces demandes sont faites conjointement aux dossiers de transport scolaire.

Pour les familles qui n'utilisent pas de transport scolaire, un dossier est disponible en mairie.

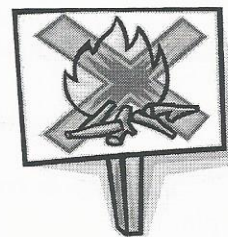


### Congés d'été

Le secrétariat sera **fermé du 29 juillet au 18 août 2002.**

### Alerte aux feux !!!

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler tous végétaux coupés ou sur pied pendant la période de juin à septembre.

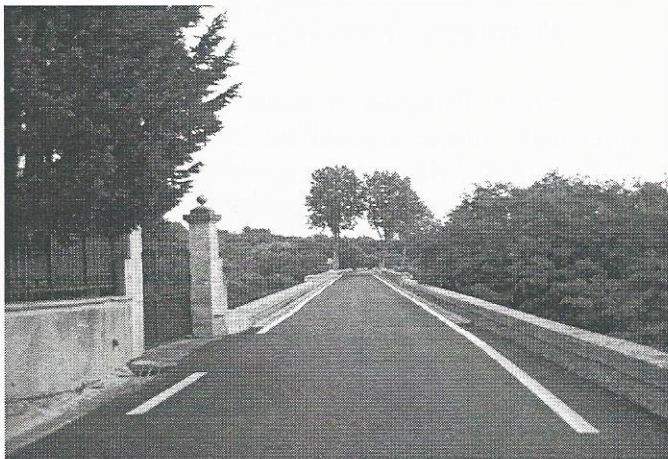


**En cas d'incendie, alertez immédiatement les sapeurs-pompiers n° tél : 18**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Réfection du Pont**

Les travaux réalisés sur le pont de Buzignargues par le Conseil Général (Agence Départementale de Saint Mathieu de Trévières) ont entraîné quelques perturbations durant trois semaines. Cet épisode nous a permis de mesurer l'importance de notre cher pont et de redécouvrir l'ancienne route du Moulin bas qui reliait St Jean de Buèges à Sommières.



Il s'agissait de la réfection totale de la chaussée (étanchéité) rendue poreuse par de

nombreuses fissurations qui endommageaient l'ou-

vrage d'art. La déviation, qui était plutôt mal indiquée, aux dires de certains, a été mise en place par le conseil général, maître d'ouvrage des travaux, sur le réseau départemental.

En effet, le département ne peut dévier les véhicules sur des routes communales, ni sur des chemins ruraux.

### **Décision de justice**

Suite à la séance du Conseil municipal en date du 8 novembre 2000, M. Bernard BEAUQUIER avait attaqué M. Michel ROUVIERE, alors Maire de la commune, pour délit de diffamation publique. Le Tribunal de Grande Instance de Montpellier a dans son jugement correctionnel en date du 27 septembre 01, déclaré irrecevable l'action de M. Bernard BEAUQUIER et condamné ce dernier à payer à Monsieur le Maire la somme de 762 € (5 000 F) en application des dispositions de l'article 800.2 du code de procédure pénale.

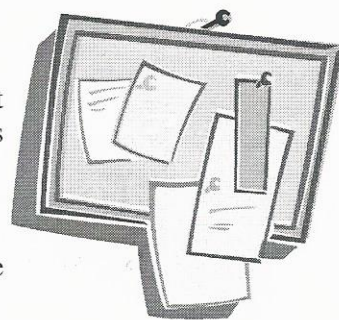
## **INFOS PRATIQUES**

### **Affichages**

Nous rappelons que les informations communales font l'objet d'un affichage sur le panneau de la mairie et sur celui situé sous l'abri-bus près du point de collecte sélective.

Nous vous demandons de les consulter régulièrement.

Certaines informations d'importance pourront faire l'objet d'une distribution individuelle par l'employé communal.



### **Petit Marché de Buzignargues**

La vente de fruits, légumes et fromages se poursuit tous les jeudis après-midi, de 15h à 18h sur le plan.

L'accueil et la qualité des produits sont au rendez-vous, adresse à retenir!



## Concours des villages fleuris

Afin que l'embellissement d'une commune soit complet, le Département encourage les particuliers à fleurir leurs jardins et balcons à travers la mise en place d'un concours destiné aux particuliers.

La participation au concours se fait par catégories :

- \* Maison avec jardin très visible de la rue
- \* Balcons et terrasses
- \* Murs ou fenêtres

Pour le concours 2 002, les particuliers doivent remettre deux diapositives en mairie ou bien les envoyer, avant le 31 juillet 02, directement à

**Madame Bernadette Camelot – Grégoire**  
**Mission paysage des villes et villages**  
**Hôtel du département de Béziers**  
**BP 50**  
**173, avenue Maréchal FOCH**  
**34 501 BEZIERS**

*Pour tout renseignement complémentaire, se renseigner auprès de la Mairie de Buzignargues*

## Lutte contre la Flavescence Dorée de la vigne dans le Département de l'Hérault

Nous rappelons aux agriculteurs la date du premier traitement contre la cicadelle vectrice de la maladie est fixée dans la période du **7 au 16 juin 02**.

Le préfet rappelle l'importance de ce premier traitement pour réduire les effectifs de larves de cet insecte et donc limiter la propagation de la maladie.

Il faut ensuite renouveler ce traitement 15 jours après la première application dans les communes à trois traitements

*Protection des abeilles* : Nous vous rappelons également qu'il est interdit d'utiliser un insecticide toxique pour les abeilles lorsqu'il existe des mauvaises herbes en fleur dans la parcelle même si la vigne n'est pas habituellement visitée par ces insectes.

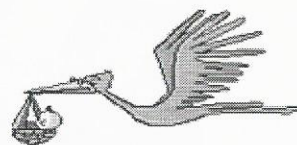
Dans tous les cas il convient d'éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles où peuvent se trouver des ruchers et plantes mellifères.

Toute parcelle présentant les symptômes de la flavescence dorée devra nous être signalée en juillet-août-septembre, période d'expression de la maladie.

La description de ces symptômes vous sera rappelée le moment venu.

L'Arrêté préfectoral peut être consulté en mairie

## **ETAT CIVIL**



### Naissances

Bonjour et Bienvenue

au petit **Iacha PERGET** né le 4 mai 2002 à *Montpellier*

à la petite **Lisa NEGRE** née le 14 mai 2002 à *Buzignargues*

à la petite **Clara DUMAINE** née le 29 mai 2002 à *Montpellier*

**Félicitations aux heureux parents.**

*Après quelques recherches effectuées sur les registres de l'Etat Civil de la commune, les dernières naissances sur Buzignargues remontent à 1962 et 1963...*

## VIE ASSOCIATIVES ET FESTIVITES

**L' ASCB** (*Association Culturelle et Sportive de Buzignargues*)

**Lors de la dernière Assemblée Générale, un nouveau bureau a été désigné :**

Présidente : Adeline ENJALRIC  
Vice-Président : Nicolas ENJALRIC  
Trésorier : David SALVADO  
Vice-Trésorier : Emmanuel BELOUIN  
Secrétaire : Christine DUMONT  
Vice-secrétaire : Armelle MONZIOLS

### **Manifestation prévues pour 2 002**

- \* 8 mai : concours de boules, apéritif
- \* 22 juin : messe provençale, concours de boules grillage et feu de la St Jean
- \* 6 juillet : journée taurine, apéritif grillade
- \* 27 juillet : ferrade, repas à la manade des côteaux

Dates indicatives pouvant être modifiées en fonction des activités organisées par les villages voisins.

**L'APE** (*Association des Proches de l'Ecole*)

- \* 15 juin : Kermesse



*carnaval des écoles 2002*

### **La Fête Nationale**

Comme chaque année la municipalité vous donne rendez-vous **le 14 juillet** pour la Fête Nationale.

Au programme, apéritif, grillade, jeu de boules ....



# HUMOUR ET DETENTE

## Juin

*En juin, soleil qui donne n'a jamais ruiné personne  
Pluie de juin ruine le moulin*

## Légendes et traditions de Juin

*Les feux de la Saint Jean*

*Le soir du solstice d'été, on allume partout de grands bûchers.  
Ceux qui veulent se marier dans l'année doivent aller !*

## Dictons

*Les femmes mariées dont le mari est brutal ou désagréable peuvent invoquer Sainte Clotilde pour en être débarrassé !*

*On adresse des prières à Saint Cyr pour donner le goût des études aux enfants paresseux*

...

*La cueillette des simples se pratique le soir de la St Jean afin d'en multiplier leurs vertus.*

### Résultat des mots croisés (Bulletin n° 2)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	P	H	O	T	O	G	E	N	I	Q	U	E	S
2	R	A	S	E	R		M	A	N	U	E	L	S
3	O	L	E	I	N	E		I	T	A	L	I	E
4	T	L		N	E	M		F	E	N	E	S	
5	O	E	S	T	R	U	S		R	T		E	T
6	Z	B	E	U		S	U	R	F	I	L	E	R
7	O	A		R	U		M	U	E	T			I
8	A	R	B	I	T	R	A	I	R	E		E	
9	I	D	E	E		E	T	N	A		S	U	D
10	R	E	C	R	E		R	E	N	C	A	R	D
11	E	S	S	E	S		A	S	T	I	C	O	T



## Le pont de Buzignargues

